



# Les grèves en 2020

## Recul des arrêts de travail dans un contexte de crise sanitaire

En 2020, 1,2 % des entreprises ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, représentant 18 % des salariés du champ. Cette proportion diminue de moitié par rapport à 2019 (-1,3 point). L'industrie (2,3 %) ainsi que l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (3,4 %) figurent parmi les secteurs les plus concernés par des grèves.

Le nombre de journées individuelles non travaillées pour fait de grève (JINT) pour 1000 salariés atteint 67 en 2020. Il diminue très nettement par rapport à l'année précédente (-58 %). Les arrêts collectifs de travail sont essentiellement portés par des mouvements interprofessionnels. Le nombre de JINT pour 1000 salariés le plus élevé se situe dans le secteur des transports et de l'entreposage (448). Les rémunérations (48 %) et les conditions de travail (24 %) sont les deux premiers motifs cités par les entreprises ayant connu au moins une grève en 2020.

En 2020, selon l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise<sup>1</sup>, 1,2 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole déclarent au moins un arrêt collectif de travail, quels que soient la durée et le nombre de participants. Cette proportion diminue de 1,3 point par rapport à 2019, ce qui représente une baisse de moitié. Durant une année marquée par la crise sanitaire, un recours inédit au chômage partiel et aux mesures d'interdiction d'accueil du public, le taux d'entreprises connaissant au moins une grève avec arrêt de travail est le plus faible observé depuis 2005 et la mise en place de l'enquête (graphique 1). 18,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui connaît au moins un arrêt collectif de travail, une part qui régresse de 6,7 points par rapport à l'année précédente (tableau 1).

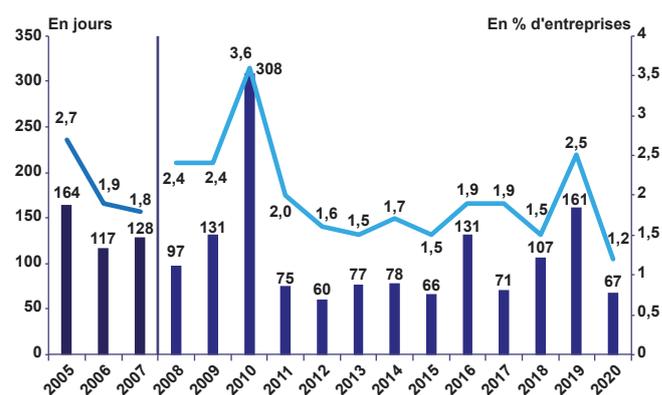
### Des grèves en repli dans la plupart des secteurs

Les grèves sont structurellement plus fréquentes dans les entreprises de grande taille. En 2020, un quart des entreprises de plus de 500 salariés en connaissent (une baisse de 10 points par rapport à 2019), contre moins d'un pour cent des entreprises de 10 à 49 salariés (tableau 2). Les entreprises industrielles y sont plus souvent confrontées : 2,3 % des entreprises sont concernées,

en particulier dans la fabrication de matériels de transport (9,2 %), ainsi que dans l'industrie extractive, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution (3,4 %) (tableau A en ligne). Les grèves sont aussi plus répandues dans certaines activités tertiaires comme l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale privés (3,4 %). Elles sont, en revanche, très rares dans la construction (0,1 %).

La part d'entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail diminue par rapport à 2019 dans tous les secteurs. La baisse est plus marquée, pour ce qui est du secteur tertiaire, dans le secteur de l'information-communication (-2,5 points) et les activités financières (-3,1 points) et, du côté des activités industrielles, dans les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (-4,9 points), et « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines » (-2,5 points).

GRAPHIQUE 1 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2020\*



\* A partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série

Lecture : en 2020, 1,2 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivalait à 67 jours pour 1 000 salariés.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

<sup>1</sup> Les éléments présentés ici sont issus de l'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) réalisée courant 2021 sur l'année 2020 sur un échantillon représentatif des 245 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte), qui emploient 15,0 millions de salariés. Les résultats proviennent de 11 349 entreprises ayant fourni des réponses.

## Des grèves nettement moins intenses et aux motifs plus souvent d'ordre interne

L'intensité des grèves est estimée via l'indicateur des journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés, calculé à partir de la durée des épisodes de grève et du nombre de salariés qui y participent. Au niveau global, cette intensité diminue nettement entre 2019 et 2020, en passant de 161 JINT pour 1 000 salariés à 67 (graphique 1). Cet indicateur revient au niveau observé durant les années les plus faiblement conflictuelles de la dernière décennie (2011 à 2015, et 2017). Elle diminue aussi parmi les entreprises ayant connu au moins une grève en 2020, avec 368 JINT pour 1 000 salariés soit -43 % par rapport à 2019 (tableau 1).

En 2020, 69 % des entreprises qui déclarent avoir connu au moins une grève indiquent que les revendications portaient sur des motifs extérieurs à l'entreprise, c'est-à-dire sectoriels ou interprofessionnels, contre 82 % en 2019 (tableau B en ligne). Les motifs propres à l'entreprise sont plus fréquents en 2020, qu'ils se combinent ou non avec des motifs extérieurs : 42 % des entreprises où au moins un arrêt collectif de travail est intervenu en signalent, contre 29 % l'année précédente. La part des entreprises qui déclarent à la fois des motifs internes et externes à l'entreprise reste de 11 %.

## Revendications salariales et conditions de travail comme principaux motifs de grève

48 % des entreprises concernées par au moins une grève en 2020 signalent des revendications portant sur les salaires (tableau 3). Ce motif de grève reste le plus fréquent et augmente de 7 points par rapport à 2019. Les conditions de travail sont un motif de grève majeur cité par 24 % des entreprises, proportion en hausse de 4 points. La réforme des retraites est le troisième motif de grève (16 %, contre 40 % en 2019), suivi par l'emploi et le temps de travail (respectivement 14 % et 9 % en 2020). Ces deux derniers objets de revendications sont en augmentation par rapport à 2019 (respectivement +6 et +2 points). Seules 1 % des entreprises qui ont connu au moins un arrêt collectif de travail en 2020 évoquent des revendications liées au mouvement des « gilets jaunes ».

Le secteur des activités tertiaires cite un peu plus fréquemment que la moyenne les revendications sur les salaires (49 %, contre 48 %), le temps de travail (10 % contre 9 %) et surtout les conditions de travail (30 % contre 24 %). La structure des revendications dans l'industrie est relativement proche de celle de l'ensemble du champ, sauf en ce qui concerne les conditions de travail : ce motif de grève y est largement moins fréquent (11 % contre 24 %). Dans le transport et l'entreposage, les motifs liés à l'emploi et aux réformes des retraites sont plus répandus (29 % dans les deux cas) qu'en moyenne sur l'ensemble des secteurs, alors qu'inversement les revendications sur les rémunérations sont moins fréquentes (36 %).

## Pour en savoir plus

[1] Higounenc C., « [Les grèves en 2019 : une hausse portée par la contestation de la réforme des retraites](#) », *Dares Résultats* n°56, octobre 2021.

TABLEAU 1 | Conflictualité selon le secteur d'activité

	Industrie		Construction		Activités tertiaires		dont : Transport et entreposage		Ensemble	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
JINT / 1000 salariés	281	93	4	1,1	143	65	1038	448	161	67
Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %)	3,9	2,3	0,2	0,1	2,6	1,1	3,5	2,8	2,5	1,2
JINT/1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève	866	360	95	28	580	377	2 026	945	646	368
Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %)	32,5	26,4	3,7	4,0	25,0	17,3	51,2	47,4	24,9	18,2

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 93 jours pour 1 000 salariés en 2020. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 360 jours pour 1 000 salariés. 26,4 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.

TABLEAU 2 | Entreprises ayant déclaré au moins une grève selon la taille

En % d'entreprises	2019	2020
Taille		
10 à 49 salariés	1,2	0,4
50 à 99 salariés	3,6	1,8
100 à 199 salariés	7,1	3,8
200 à 499 salariés	16,3	8,8
500 salariés ou plus	33,6	23,6
<b>Ensemble</b>	<b>2,5</b>	<b>1,2</b>

Lecture : dans les entreprises de 50 à 99 salariés, 3,6 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2020 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

TABLEAU 3 | Motifs des grèves selon le secteur d'activité

En %	Industrie		Construction		Activités tertiaires		dont : Transport et entreposage		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Les rémunérations	44	48	NR	NR	41	49	64	36	41	48	1,0	0,6
L'emploi	8	22	NR	NR	8	11	15	29	8	14	0,2	0,1
Les conditions de travail	8	11	NR	NR	24	30	38	19	20	24	0,5	0,3
Le temps de travail	7	6	NR	NR	7	10	NR	7	7	9	0,2	0,1
Gilets jaunes	4	NR	NR	NR	3	1	NR	NR	3	1	0,1	NR
Réforme des retraites	43	16	NR	NR	40	15	43	29	40	16	1,0	0,2

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant au moins une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

Lecture : 48 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2020. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole en France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

**Maxime Lescurieux (Dares).**

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Dépôt légal**  
à parution

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Maquettistes**  
NDBD

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
de l'Emploi et de l'Insertion

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

**RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.**

